

[Texte]

Nations here with me. We are prepared to answer any questions.

Chief Eugene Steinhauer (Treaty Six Chief, Saddle Lake, Alberta): There are over 4,000 actual members in Saddle Lake Band, discounting Bill C-31. The applications received from Bill C-31 members, going back to June 1987, were 900. Today it is over this. There are the applications, and there are over 500 registered. Today there are over 300 who are considered band members.

• 1820

The impact of Bill C-31 is something that disturbs the Saddle Lake First Nations. We maintain a strong stand. We made a presentation in 1985 to the Canadian Parliament. Our position has not changed: we still reject Bill C-31.

We operate by tribal customs. Our elections are that way. We have operated that way since 1956. We have taken over all the programs. We do not really have any problem as far as post-secondary education is concerned because we have taken that over; we control it.

So any Bill C-31 members who are suffering as a result of the lack of resources, it is not our responsibility, it becomes the responsibility of the federal government. There is nothing we can do about that.

The impact, as we see it, could be considered as doing some irreparable damage to the Indian people, so we have joined in by filing a claim against the Canadian government. We are plaintiffs to the Sawridge Band case, and we intend to go all the way with this, because our observations, going back in history, tell us that this government has no intention of protecting the rights of our people. We have experienced some very difficult times in history. If anybody, the Indian people in this country have had to fight almost daily to survive as a distinct nation.

During the constitutional period, going back to 1969, in the white-paper days, I was involved; and in the repatriation period I was also involved. Many of us who are sitting here were involved. We lobbied overseas. Right to this day we have not given our consent to the Constitution of Canada.

We feel that treaty is a separate constitutional issue that must be settled by the Crown with the Indian nation. This is our position.

As far as the impact, we consider it as cultural genocide, very much so. The people who spearheaded the drive to end discrimination came from our reserve—four women. They were used by the federal government for 15 years. They were given large sums of money to promote the end of discrimination.

[Traduction]

nations m'accompagnent ici. Nous sommes disposés à répondre à vos questions.

Le chef Eugene Steinhauer (chef du Traité six, Saddle Lake, Alberta): La bande de Saddle Lake comprend plus de 4,000 membres effectifs, qui rejettent le projet de loi C-31. Depuis juin 1987, 900 demandes ont été présentées aux termes du projet de loi C-31. Ce nombre augmente encore aujourd'hui. Il y a les demandes, et il y a plus de 500 inscrits. Aujourd'hui, plus de 300 personnes sont considérées comme étant membres de la bande.

Les Premières nations de Saddle Lake sont préoccupées par les répercussions du projet de loi C-31. Notre position est ferme à ce sujet. En 1985, nous avons présenté un mémoire au Parlement du Canada. Notre position reste la même, nous continuons à rejeter ce projet de loi.

Nous fonctionnons au moyen de coutumes tribales, qui régissent nos élections. Les choses sont ainsi chez nous depuis 1956. Nous nous chargeons désormais de tous les programmes. Nous n'avons pas vraiment de difficultés au sujet de l'enseignement postsecondaire, car nous nous occupons maintenant de cette question, et nous l'avons bien en main.

Par conséquent, si des personnes relevant du projet de loi C-31 souffrent du manque de ressources, ce n'est pas à nous de nous en préoccuper, cette responsabilité incombe au gouvernement fédéral. Nous ne pouvons rien y faire.

Les conséquences, selon nous, pourraient se solder par des dommages irréparables envers les Indiens, et pour cette raison, nous nous sommes unis pour déposer une plainte contre le gouvernement du Canada. Nous sommes demandeurs dans l'affaire de la bande Sawridge, et nous avons l'intention d'aller jusqu'au bout dans tout ce processus, car nos observations sur le cours de l'histoire nous montrent que ce gouvernement n'a nullement l'intention de protéger les droits de notre peuple. Nous avons connu, au cours de notre histoire, des périodes très difficiles. Plus que quiconque, les Indiens de ce pays ont dû se battre pratiquement chaque jour pour survivre comme nation distincte.

Au cours de la période constitutionnelle, en 1969, à l'époque du Livre blanc, j'ai participé à tout le processus, ainsi qu'au rapatriement de la Constitution. Un grand nombre d'entre nous qui sont assis ici ont participé aussi au processus. Nous avons fait du lobbying à l'étranger. Or, jusqu'à présent, nous n'avons pas accepté la Constitution du Canada.

Nous estimons qu'un traité représente une question constitutionnelle distincte que la Couronne doit régler avec la nation indienne. Telle est notre position.

Quant aux répercussions de cette législation, nous estimons qu'elle représente, dans une très grande mesure, un génocide culturel. Les personnes—quatre femmes—qui ont lancé le mouvement pour mettre un terme à la discrimination étaient de notre réserve. Le gouvernement fédéral les a utilisées pendant quinze ans. Il leur a donné